

Image not found or type unknown



Refus de location par une agence

Par **alex**, le **15/11/2010 à 14:30**

Bonjour,
Une agence immobilière vient de refuser mon dossier de location.
Le loyer est de 500 euros.
Nous sommes en couple et gagnons chacun le smic soit 2000 euros et nous avons un garant.
Mon ami est en cdi et je suis en cdd de 6 mois renouvelable dans un lycée avec attestation de mon employeur pour justifier du cdd cui renouvelable jusqu'à 24 mois.
Je ne comprend pas le refus de l'agence.
Que puis je faire et que dit la loi dans ce cas?
merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **15/11/2010 à 14:42**

La loi permet au bailleur de choisir son locataire sauf s'il refuse un locataire pour l'unique raison de race/ethnie/religion/orientation sexuelle/age/handicap etc. (Articles 225-1 et 2 du code pénal)